



Commune de Placey

dossier n° PC 025 455 19 C0002

date de dépôt : 12 avril 2019

demandeur : Madame YERLY-MOTTA

Véronique

pour : Construction d'une maison d'habitation

adresse terrain : RTE de Lavernay, à Placey
(25170)

**ARRÊTÉ
accordant un permis de construire
au nom de l'État**

Le maire de Placey,

Vu la demande de permis de construire pour une maison individuelle et/ou ses annexes présentée le 12 avril 2019 par Madame YERLY-MOTTA Véronique demeurant 5A Charrière de Perrot, Franois (25770);

Vu l'objet de la demande :

- pour Construction d'une maison d'habitation ;
- sur un terrain situé RTE de Lavernay, à Placey (25170) ;
- pour une surface de plancher créée de 110 m² ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu l'atlas retrait gonflement des argiles BGRM de 2010.

Vu l'avis favorable du Maire en date du 12/04/2019.

Considérant que le projet se situe en zone aléa faible retrait de gonflement des argiles.

ARRÊTE

Article 1

Le permis de construire est ACCORDÉ.

OBSERVATION :

L'attention du pétitionnaire est attirée sur le fait que le terrain est situé dans une zone soumise au retrait-gonflement des argiles. Cette contrainte requiert la mise en place de dispositions constructives adaptées. Il appartient au demandeur d'en tenir compte dans le cadre de la réalisation de son projet et au besoin de faire réaliser une étude géotechnique préalable ou à défaut, d'édifier la construction dans le respect des règles de l'art et des Documents Techniques Unifiés (adaptation des fondations, rigidification des structures, etc). Des informations complémentaires sur cette contrainte sont consultables sur l'un des sites internet suivants :

- le site internet du Bureau de Recherches Géologiques et Minières
<http://www.argiles.fr/>
- le site internet des services de l'État dans le Doubs
<http://www.doubs.gouv.fr>

Avis de Dépôt
affiché en mairie
le *16/04/19*

Fait à Placey, Le *16/04/19*
Le maire,
(date, signature, nom, prénom et qualité)

